

AGENDA SCOLAIRE 2018

Vacances scolaires – Zone B

Vacances de Noël 2017	A la fin des cours du samedi 23 décembre 2017 Jour de la reprise le lundi 8 janvier 2018
Vacances d'hiver 2018 Vacances de février 2018	A la fin des cours du samedi 24 février 2018 Jour de la reprise le lundi 12 mars 2018
Vacances de printemps 2018 Vacances de Pâques 2018	A la fin des cours du mercredi 25 avril 2018 Jour de la reprise le lundi 14 mai 2018
Grandes vacances 2018	A la fin des cours du samedi 7 juillet 2018
Rentrée scolaire 2018	Jour de la reprise le lundi 3 septembre 2018
Vacances de la Toussaint 2018	A la fin des cours du samedi 20 octobre 2018 Jour de la reprise le lundi 5 novembre 2018
Vacances de Noël 2018	A la fin des cours du samedi 22 décembre 2018 Jour de la reprise le lundi 7 janvier 2019

DATES 2018 A RETENIR

- Fête du pays et Foire à tout : 28 et 29 avril 2018
- Commémoration du 8 mai : Mardi 8 mai à 11h30 au monument aux morts
- Fête des femmes : Samedi 26 mai 2018 à la salle des fêtes
- Kermesse des écoles et fête du sport : Samedi 16 juin 2018
- Feu de la Saint-Jean : Samedi 23 juin 2018
- Fête nationale : célébration le Vendredi 13 juillet 2018

Désormais, vous pourrez retrouver votre information municipale sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-ymare.fr>. Ainsi qu'au format papier aux points de distributions suivants : la mairie, la boulangerie et le bar-tabac.

MARS 2018



Retrouvez toute notre actualité sur

www.mairie-ymare.fr

AMENAGEMENT DE LA
CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT –
PARC DU CHATEAU

ACCUEIL DE LOISIRS
YMAROIS – 3 A 15 ANS

CONTOURNEMENT EST

DISTRIBUTION
ANNUELLE DES SACS
POUBELLES

RECENSEMENT SERVICE
NATIONAL

AGENDA SCOLAIRE
2018

DATES A RETENIR

Mairie d'Ymare

474, Grand'rue
76520 YMARE

Téléphone : 02.35.79.12.72

Fax : 02.35.79.24.57

contact@mairie-ymare.fr

Permanences de la mairie : le
mardi et le vendredi de 14h à 19h
et le mercredi de 9h30 à 12h30

AMENAGEMENT DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT — PARC DU CHATEAU

A la suite des travaux de construction du nouveau groupe scolaire, nous allons reprendre en totalité la circulation, le stationnement et l'accès aux divers bâtiments dans le Parc du Château.

Avant de passer à la phase « opérationnelle », vers juillet-août, nous allons mettre en place des aménagements provisoires afin d'éprouver les futurs dispositifs.

L'ensemble de ces mesures a pour but de limiter la vitesse ainsi que d'améliorer la sécurité, en particulier celle des enfants.

Bien entendu, nous vous engageons à nous faire part de vos remarques, vos observations et vos suggestions sur ces aménagements provisoires en attente des aménagements définitifs.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : contact@mairie-ymare.fr

D'avance, merci de votre compréhension et de votre participation.



ACCUEIL DE LOISIRS YMAROIS — 3 A 15 ANS

L'accueil de loisirs d'Ymare est ouvert pendant les vacances scolaires. Vous pouvez retrouver toutes les périodes d'ouverture et d'inscription, le programme d'activités et les tarifs sur [le site de la mairie, dans la rubrique loisirs → centre de loisirs.](#)

Horaires d'ouvertures :

La structure est ouverte de 8h00 à 18h00 (L'accueil du matin à lieu à partir de 8h00 jusqu'à 9h15). Elle ferme à 18h00, les enfants peuvent s'en aller à partir de 17h00, après le goûter.

Le tarif journalier est calculé en fonction du quotient familial. Il comprend les activités, le repas du midi et le goûter.

Les enfants se verront proposer des activités manuelles et culturelles à thèmes. Ainsi que des stages sportifs spécifiques.

N'hésitez pas à nous contacter par mail à ymare.sportsetloisirs@gmail.com pour plus d'informations.

Thème des activités 2018 : Fais tes valises !



CONTOURNEMENT EST

Le projet de liaison A28-A13, appelé contournement Est de Rouen, est entré dans une nouvelle phase.

Après l'enquête publique, le Conseil d'Etat a validé le 16 novembre 2017 la Déclaration d'Utilité Publique de cette future nouvelle voirie autoroutière.

Cette décision importante va déclencher le processus de consultation des futurs concessionnaires ainsi que le calendrier financier et technique de réalisation de cette infrastructure.

Notre position n'a pas varié concernant cette infrastructure d'un autre temps, coûteuse et de surcroît à péage.

Nous avons donc déposé un recours gracieux auprès du 1^{er} ministre, du ministre de la transition écologique et la ministre des transports en annulation.

Suivra ensuite un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat contre la déclaration d'utilité publique.

Nos recours sont couplés avec l'association ACCES, qui regroupe les communes impactées par cette voirie autoroutière et avec les associations de défense de l'environnement.

D'autres actions seront à prévoir, pour lesquelles nous serons certainement amenés à vous inviter et à vous associer.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir l'état d'avancement de ce dossier.

DISTRIBUTION ANNUELLE DES SACS POUBELLES

La distribution des sacs poubelles se déroulera **le samedi 24 mars 2018 de 9h30 à 12h30** ainsi que le vendredi 30/03, vendredi 06/04, vendredi 13/04 et vendredi 20/04 de 14h à 15h30 dans les locaux des services techniques municipaux (après le parking poids lourds).



RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Les jeunes gens et les jeunes filles nés en janvier, février, mars 2002 doivent se rendre en Mairie **avant le Vendredi 30 Mars**, munis du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.

Cette démarche, qui peut être effectuée par le représentant légal, permet :

- De s'inscrire aux examens et concours (y compris le permis de conduire).
- D'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.